Administration Communale

STRASSEN

(Gr.-D. de Luxembourg)

A V I S D' U R B A N I S M E

Il est porté à la connaissance du public que le ***projet de plan d'aménagement particulier « WESTBAY II»*** présenté par le bureau d'urbanisme MARC OSWALD pour le compte de la société anonyme REAL ESTATE LUXEMBOURG, portant sur les fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous les numéros 115/4208 et 115/4194, et prévoyant une surface constructible brute maximale de 4.831 m2 avec un maximum de 21 unités de logement de type collectif

approuvé par le conseil communal en sa séance publique du 17 octobre 2018, conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

a été approuvé par le ministre de l'Intérieur, en date du 20 décembre 2018, sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée.

Strassen, le 25 janvier 2019

le bourgmestre, le secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 25 janvier 2019

le bourgmestre, le secrétaire,

Copie de la présente au Ministre de l'Intérieur conformément à l'article 82 de la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.